



## CAPD du 27 juin 2024 : déclaration du SNUDI-FO 95

Monsieur le directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Cette fin d'année est très particulière : le rejet des politiques et des réformes du président Macron s'est exprimé avec le résultat des élections européennes. Dans cette situation, la décision de dissolution et les élections législatives anticipées renforcent les incertitudes et inquiétudes à tous les niveaux.

Dans ce contexte, Force Ouvrière n'entend pas taire les revendications quant au retrait des différentes réformes sur les retraites, l'assurance chômage, le « choc des savoirs » et les exigences d'augmentation générale des salaires, des moyens pour les services publics à l'opposé de l'économie de guerre poursuivie par Macron et son gouvernement.

Roger Chudeau, député du Rassemblement National a présenté dans un entretien au journal *Les Echos* les mesures concernant l'Education nationale que son parti mettrait en place s'il venait à gouverner.

Force est de constater que là aussi, les mesures annoncées par le RN poursuivent et aggravent toutes les contre-réformes mises en place par les gouvernements Macron.

Pour rappel, Roger Chudeau, lors d'une réunion à l'Assemblée nationale, s'était illustré au côté des députés macronistes par ses propos dénigrants voire insultants à l'encontre des représentants syndicaux qui venaient pointer les problèmes rencontrés par les personnels : crise du recrutement, salaires, conditions de travail, inclusion et situation des AESH...

Pour en revenir au Val d'Oise, nos collègues sont évidemment inquiets de la situation et, pour beaucoup d'entre eux, de devoir attendre le 9 juillet pour connaître la structure d'école arrêtée quant aux ouvertures ou fermetures de classes ainsi que les nombreuses affectations du mouvement à titre provisoire.

Cette CAPD se réunit pour examiner les recours à des refus de temps partiels. Nous le disons chaque année : les temps partiels sont des choix contraints pour les collègues. Toutes les demandes de temps partiel sont légitimes et nécessitent un accord.

Concernant le mouvement intra-départemental dont les affectations sont en cours, nous souhaitons évoquer les affectations hors vœux reçus par certains collègues le 24 mai dernier suite aux résultats du mouvement à titre définitif.

Il n'est pas acceptable que ces collègues (donc les premiers au classement parmi les collègues affectés à titre provisoire) soient pénalisés et affectés à titre provisoire de façon aléatoire (loin, voire très loin de leurs vœux), avant même que les affectations à titre provisoire soient réparties au barème parmi l'ensemble des collègues sans affectation.

Monsieur le directeur académique, nous vous redemandons que l'ensemble des collègues ayant formulé un recours puissent être réaffectés.